



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 21

Question écrite n° 124441

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'étude d'un plan de financement et d'aménagement pour la RN 21 dans le Gers. En effet, en visite dans le département le mardi 29 novembre 2011, le Président de la République a demandé à ce que soit étudié un plan de financement et d'aménagement pour la RN 21. C'est pourquoi elle souhaiterait avoir des informations sur la manière concrète dont va se traduire cette annonce du Président et dans quels délais cette étude va être réalisée.

Texte de la réponse

L'Etat, comme en témoignent les déclarations du Président de la République lors de son déplacement dans le Gers le 29 novembre 2011, est attentif à la modernisation et au bon fonctionnement du système de transport de ce département, notamment au plan routier. La RN 21 constitue l'axe routier nord-sud du département du Gers. Il est identifié dans le schéma national des infrastructures de transport comme un axe prioritairement concerné par la politique de modernisation de l'Etat. Il a, dans ce cadre, vocation à être mis à terme à 2x2 voies sur l'ensemble de son tracé selon un calendrier qui dépendra de l'importance des besoins à satisfaire ainsi que des possibilités de financements publics et/ou privés mobilisables. De nombreux élus se sont récemment exprimés en faveur d'un aménagement rapide à 2x2 voies de cet axe et ont proposé de recourir pour ce faire à la concession. Pour clarifier la question de la faisabilité d'une telle option, le préfet de la région Aquitaine a reçu commande d'actualiser, d'ici la fin juin 2012, l'étude menée en 2006 sur le sujet et qui concluait alors à une impossibilité. Il s'agit d'examiner si les conditions ont évolué dans un sens favorable. Si la non faisabilité d'une solution concédée devait ressortir de ce travail, la démarche serait alors poursuivie jusqu'à fin septembre 2012 par une étude destinée à identifier et à hiérarchiser les opérations à réaliser dans le cadre d'un aménagement progressif de la RN 21. Dans le cadre de cette démarche, une attention particulière sera évidemment apportée aux modalités d'aménagement de la section Auch-Agen. Cette démarche répond clairement à la demande du Président de la République. Elle doit permettre de définir une stratégie claire d'aménagement de la RN 21, en particulier dans le Gers.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124441

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12964

Réponse publiée le : 28 février 2012, page 1850